

Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 27 JANVIER 1837.

Rapport sur la demande en grande naturalisation de M. BARON.

MESSIEURS,

Par une première pétition en date du 9 décembre 1832, et une seconde du 27 décembre 1834, M. Auguste-Alexis Baron, né à Paris en 1794, demande la grande naturalisation.

Il expose qu'ancien élève de l'école normale de France, M. Baron, établi en Belgique depuis l'année 1822, s'y est voué avec le plus grand zèle, pendant 14 ans, à l'instruction de la jeunesse.

Professeur de littérature générale au *Musée des sciences et lettres* de Bruxelles, préfet des études et professeur de rhétorique à l'athénée royal de cette ville, il a rempli divers emplois dans l'administration de l'instruction publique; il a rendu de grands services aux lettres en se chargeant, en 1824, de la réimpression des classiques latins en Belgique, et a constamment cherché à appeler l'intérêt public sur l'histoire nationale.

Originaire d'une famille flamande, M. Baron déclare qu'il a toujours eu le désir de se fixer en Belgique; il avait déjà adressé au Congrès une demande en naturalisation.

Marié, mais sans enfans, et voulant se créer des liens de famille dans un pays qu'il regarde comme sa patrie, il y a adopté une petite fille belge, à laquelle il sert de père. Le pétitionnaire fait remarquer que, sous une des constitutions de la France, ce seul fait établissait un titre à être admis à l'exercice des droits de citoyen français: notre législation est, sans doute, très différente, mais les services rendus par M. Baron ne peuvent être méconnus; c'est en les appréciant que chacun de nous pourra puiser des éléments de conviction sur la manière d'interpréter l'art. 2 de la loi du 27 septembre 1835.

Les autorités supérieures tant administratives que judiciaires qui ont été consultées, expriment, en termes très flatteurs, des opinions favorables à la demande de M. Baron,

Bruxelles, le décembre 1836.

Le rapporteur,
V^{te} C. DESMANET DE BIESME.

Le président,
FALLON (ISIDORE).